

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE
d' AUBAGNE

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 013-211300058-20260416-DCM11_160426B-DE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 10/04/2026

Conseillers en exercice : 43

Présents : 42

Quorum : 22

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Seize Avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

N° 11_160426

OBJET : ---

Fixation du nombre d'administrateurs au Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale d'Aubagne (CCAS) et élection des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS d'Aubagne.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Anne-Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTEIRA, Madame Joëlle MELIN, Madame Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur Jean-Marie DOUVILLE formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Mélanie PITTAU (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°11 160426 du Conseil Municipal du jeudi 16 avril 2026 (suite)

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI rapporte :

Pour faire suite à la mise en place de la nouvelle municipalité le 28 mars 2026 et à l'élection de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI en qualité de Maire, le Conseil municipal doit délibérer pour désigner les représentants de notre Assemblée au sein du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale d'Aubagne

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-8 à R.123-15 du code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération n° 01-280326 du 28 mars 2026 portant élection du Maire,

Il est proposé de FIXER à 8 (HUIT) le nombre de représentants de notre Conseil municipal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, en plus du Maire, élus au sein du Conseil municipal au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste et à bulletins secrets.

Il est à noter que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Par ailleurs, 8 représentants d'associations seront désignés par arrêté du Maire.

Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Ils seront choisis parmi les propositions que les associations auront formulées concernant leurs représentants.

Avant le vote, il convient de rappeler le régime des incompatibilités pour tout conseiller municipal de siéger au Conseil d'administration du CCAS. Ainsi ne peuvent siéger au Conseil d'administration du CCAS les personnes qui sont fournisseurs de biens ou de services de l'établissement (article R123-15 du CASF), y compris donc les conseillers de la présente assemblée.

CONSIDÉRANT l'obligation de procéder au minimum à la nomination par le Maire de 4 administrateurs représentant certaines catégories d'associations,

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration du CCAS comprend en nombre égal des conseillers municipaux et des représentants d'association ou des personnes issues de la société civile,

CONSIDÉRANT qu'au regard des résultats électoraux du 22 mars 2026 et de la composition à la proportionnelle au plus fort reste, la majorité municipale obtient 6 sièges, les conseillers municipaux de la liste « RASSEMBLONS NOUS POUR AUBAGNE », 1 siège et les conseillers municipaux de la liste « PASSION AUBAGNE », 1 siège.

Délibération n°11 160426 du Conseil Municipal du jeudi 16 avril 2026 (suite)

CONSIDÉRANT les listes de candidats présentées, à savoir :

Liste de la majorité municipale :

Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE,
Madame Sandrine SALEMME,
Madame Hélène DI VITA-DANCHESI,
Monsieur Denis GRANDJEAN,
Madame Soumicha DRAOUI,
Monsieur Fabio CHIKHOUNE,
Monsieur Mohamed LAZLI,
Madame Julie PAPPALARDO.

Liste d'opposition « RASSEMBLONS NOUS POUR AUBAGNE » :

Madame Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT,
Madame Fabienne COULOMB-AVERTY,
Madame Brigitte-Régine NIETO,
Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD,
Monsieur Joseph PITTERA,
Monsieur Mathieu NOVELLI,
Madame Joëlle MELIN.

Liste d'opposition « PASSION AUBAGNE » :

Madame Sophie AMARANTINIS,
Madame Julie GABRIEL,
Madame Danielle MENET,
Monsieur Pascal AGOSTINI,
Monsieur Alain ROUSSET,
Monsieur Gérard GAZAY.

CONSIDÉRANT le résultat des votes opérés à bulletins secrets, après dépouillement :

Liste de la majorité municipale 30 voix,

Liste d'opposition « RASSEMBLONS NOUS POUR AUBAGNE » 7 voix,

Liste d'opposition « PASSION AUBAGNE » 6 voix.

CONSIDÉRANT qu'au regard des résultats du scrutin doivent être déclarés comme élus :

Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE,
Madame Sandrine SALEMME,
Madame Hélène DI VITA-DANCHESI,
Monsieur Denis GRANDJEAN,
Madame Soumicha DRAOUI,
Monsieur Fabio CHIKHOUNE,
Madame Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT,
Madame Sophie AMARANTINIS.

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : Le nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Aubagne est fixé à 17 ;

Délibération n°11 160426 du Conseil Municipal du jeudi 16 avril 2026 (suite)

ARTICLE 2 : Les membres du Conseil municipal désignés pour siéger au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aubagne sont :

- Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE,
- Madame Sandrine SALEMME,
- Madame Hélène DI VITA-DANCHESI,
- Monsieur Denis GRANDJEAN,
- Madame Soumicha DRAOUI,
- Monsieur Fabio CHIKHOUNE,
- Madame Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT,
- Madame Sophie AMARANTINIS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Pierre SQUILLARI
Maire

